

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du jeudi 13 avril 2023 à 20h30 à la salle du conseil municipal

---

**Convocation du : 07/04/2023**

**Présents:** Christiane COSTENARO, Séverine DELCOURT, Laurence GÉNOT BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ

**Absents excusés :** Sylvie PUJOS

**Procurations :** Sylvie PUJOS à Laurent MOTHE

**Secrétaire :** Joëlle SAINT-PÉ

**Membres présents :** 9 ; **membres votants :** 10

---

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
  - 2) Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
  - 3) Vote du Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
  - 4) Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
  - 5) Vote des taxes
  - 6) Proposition de budget prévisionnel 2023 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement  
et Vote prévisionnel des budgets 2023 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement
  - 7) Subventions et participations 2023
  - 8) DCM admissions en non-valeurs
  - 9) Aide sociale logement
  - 10) Décisions du maire
  - 11) Questions diverses et informations générales
- 

### **1) Lecture et approbation de la dernière séance**

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2) Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'exercice 2022 établi par le trésorier pour le budget principal de la commune, les budgets annexes du commerce, du restaurant et du lotissement. Après vote du conseil municipal, ces documents sont adoptés à la majorité absolue.

### **3)Vote du Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement**

Lecture est faite des comptes administratifs de la commune, du commerce, du restaurant de l'exercice 2022 par Madame Laurence Génot-Barrère, adjointe au maire, sous la présidence de Mme Joëlle Saint-Pé, 1ère adjointe.

✓ **Budget principal de la COMMUNE**

Résultat de Fonctionnement : 88 995,78 € ;

Résultat d'investissement : - 37 053,31 €

Résultat global : 51 942,47 €

✓ **Budget annexe du RESTAURANT**

Résultat de Fonctionnement : 4 006,18 €

Résultat d'investissement : -2 851,16 €

Résultat global : 1 155,02 €

✓ **Budget annexe du COMMERCE**

Résultat de Fonctionnement : 4 096,34 € ; Résultat d'investissement : 0

Résultat global : 4 096,34 €

✓ **Budget annexe du LOTISSEMENT**

Résultat de Fonctionnement : 7 888,39 €

Résultat d'investissement : 114 802,51 €

Résultat global : 122 690,90 €

Les documents étant concordants, ils sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire.

**4) Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

✓ **Budget annexe du COMMERCE**

Excédent fonctionnement 2022 : 4 111,54 € ; déficit reporté : 15,20 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 096,34 €

Déficit d'investissement : 0 ; Déficit des restes à réaliser : 0

besoin de financement de : 0 ; Résultat d'exploitation : 4 096,34 €

affectation en réserve (1068): 0

résultat reporté en fonctionnement (002 excédent) : 4 096,34 €

Déficit d'investissement reporté : 0

✓ **Budget annexe du RESTAURANT**

Excédent de fonctionnement 2022 : 4 006,18 € ; déficit reporté : 0

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 006,18 €

déficit d'investissement de : 2 851,16 € ; Déficit des restes à réaliser : 0

soit besoin de financement : 2 851,16 € ;

Résultat d'exploitation (excédent) : 4 006,18 €

affectation en réserve (1068) : 2 851,16 €

Résultat reporté en fonctionnement (excédent 002) : 1 115,02 €

Résultat reporté en investissement ( déficit 001) : 2 851,16 €

✓ **Budget annexe du LOTISSEMENT**

Déficit de fonctionnement : 56 391,22 € ; Excédent reporté : 64 279,61 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 888,39 €

Excédent d'investissement : 114 802,51 € ; Déficit des restes à réaliser : 0

soit un résultat d'exploitation (excédent de financement) : 114 802,51 €

affectation en réserve (1068) : 0

Résultat reporté en fonctionnement (excédent 002) : 7 888,39 €

Résultat reporté en investissement (excédent 001) : 114 802,51 €

✓ **Budget principal de la COMMUNE**

Excédent de fonctionnement 2022 : 64 060,87 €  
excédent reporté de : 24 934,91 €  
soit excédent de fonctionnement cumulé de : 88 995,78 €  
déficit d'investissement de : 37 053,31 €  
Déficit des restes à réaliser : 0  
soit un besoin de financement de: 37 053,31 €  
Résultat d'exploitation (excédent) au 31/12/2022 : 88 995,78 €  
affectation en réserve (1068) : 37 053,31 €  
Résultat reporté en fonctionnement (excédent 002) : 51 942,47 €  
Résultat reporté en investissement (déficit 001) : 37 053,31 €

Les propositions sont adoptées à la majorité absolue.

**5) Vote des taxes**

Monsieur le Maire informe que les bases fiscales ont été révisées au niveau national et ont augmenté de 6 %. Il ajoute que la dotation globale de fonctionnement n'a pas suivi le taux de l'inflation.

Il rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2023 et propose les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 54,05 %

Taxe sur le foncier non bâti : 81,47 %

Taxe d'habitation : 16,50 %

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

**6) Proposition de budget prévisionnel 2023 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement et Vote prévisionnel des budgets 2023 Commune, Commerce, Restaurant , Lotissement**

✓ Monsieur le Maire informe que suite au passage à la nomenclature publique comptable M57, certaines imputations comptables sont modifiées.

Il propose un budget primitif pour l'année 2023 :

• **Budget annexe du COMMERCE :**

- en Fonctionnement un budget qui s'équilibre : 7 522,34 € en dépenses et en recettes

- en Investissement un budget qui s'équilibre : 600 € en dépenses et en recettes.

Pas de restes à réaliser.

• **Budget annexe du RESTAURANT :**

- en Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 6 437,02 € en dépenses et en recettes.

- en Investissement un budget qui s'équilibre à 2 851,16 € en dépenses et en recettes. Pas de restes à réaliser.

- **Budget annexe du LOTISSEMENT :**

- En Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 455 867,35 € en dépenses et en recettes.

- En Investissement : un budget qui s'équilibre à 511 090,42 € en dépenses et en recettes. Pas de restes à réaliser.

- **Budget principal de la COMMUNE**

- en Fonctionnement : un budget de 437 129 € en dépenses et 444 888,47 € en recettes.

- en Investissement : un budget à 642 095,14 € en dépenses et 647 096 € en recettes. Pas de restes à réaliser.

### 7) Subventions et participations 2023

Montant de la contribution aux organismes publics voté à l'article 6554 du budget principal de fonctionnement de la commune : 45 000 € (quarante cinq mille euros).

Les factures de fioul seront réglées par Lavardens. Le RPI remboursera la part de l'école en fin d'exercice.

Montant global de 8 000 € (huit mille euros) à l'article 65748 (subventions aux associations) pour l'ensemble des associations sur l'exercice 2023, soit :

ASSOCIATION MAXIMÔMES	500,00
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS LAVARDENAISE	800,00
AUX TEMPS DES MOTS	400,00
COMITÉ DES FÊTES	1 000,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	50,00
LOUS PETITS MARCATS	1 000,00
PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	1 370,00
RETROMOTION	1 000,00
SOCIÉTÉ DE CHASSE LAVARDENS MERENS	250,00
SOCIÉTÉ DE PÊCHE JEGUN LAVARDENS	100,00

La subvention à Interbio Occitanie est mise en suspens.

Le comité des fêtes investirait 2 000 € et l'association des petits marchés 1 000 € à la salle des fêtes, avec notamment l'achat d'un lave-vaisselle.

Les frais SACEM sont pris en charge par la commune : environ 600 €.

Vote à l'unanimité des membres présents.

### 8) DCM admissions en non-valeurs

Demande d'admission en non-valeur de la trésorerie sur des produits irrécouvrables pour un montant total de 595,98 € (cinq cent quatre vingt quinze euros quatre vingt dix huit cts) sur le budget du commerce et 3790 € (trois mille sept cent quatre vingt dix euros) sur le budget principal (article 6541).

Monsieur le maire propose l'admission en non-valeurs des titres figurant sur les états remis au conseil pour les montants ci-dessus. Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.

### 9) Aide sociale logement

Demande au département si prise en charge des frais de chauffage du logement occupé par la famille réfugiée d'Ukraine. Cette famille est repartie fin janvier 2023.

### 10) Décisions du maire :

Le conseil prend acte des décisions suivantes :

- **attribution du logement sud-est au-dessus de la mairie à un nouveau locataire suite au déménagement des précédents et révision du montant du loyer** : il reste maintenu en-deça du montant maximum autorisé. Loyer établi à 390 € mensuels (trois cent quatre vingt dix euros) à compter du mois d'avril 2023. Le montant de l'acompte pour charges locatives reste inchangé, soit 80 € mensuels (quatre vingt euros).

- **révision du montant du loyer** du commerce le Malthus :

Conformément à la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, la hausse des loyers est plafonnée à 3,50 %. Ainsi, le montant du loyer mensuel hors charges à compter du 1er avril 2023 est limité à 274,97 € HT.

### 11) Questions diverses et informations générales

Départ à la retraite de l'employé communal (agent technique). Récupération de jours de congés et régularisation de son compte épargne temps. L'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) sera demandé pour l'instauration du compte Epargne Temps (régularisation) pour sa réunion du 9 mai 2023.

Faire des demandes de devis pour jardin du souvenir au cimetière.

Les charges RPI sont basées sur les dépenses de fonctionnement réelles et d'ordre des communes. La charge pour Lavardens équivaut à 2700 € par enfant ; 1600 € pour Roquefort. Soit 50 000 € de dépenses pour 16 enfants. Le changement des critères pour l'appel à participation impliquerait un changement des statuts.

Proposition de dépôt de pain faite par un boulanger d'une commune voisine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

## DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibérations votées à l'unanimité (CA's votés hors la présence de M. le Maire)

2023_04_13_01	Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget principal de la Commune
2023_04_13_02	Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget annexe du Commerce
2023_04_13_03	Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget annexe du Restaurant
2023_04_13_04	Vote du Compte de Gestion 2022 du trésorier du budget annexe du Lotissement
2023_04_13_05	Vote du CA - Compte administratif 2022 du budget principal de la Commune
2023_04_13_06	Vote du CA - Compte administratif 2022 du budget annexe du Commerce
2023_04_13_07	Vote du CA - Compte administratif 2022 du budget annexe du Restaurant
2023_04_13_08	Vote du CA - Compte administratif 2022 du budget annexe du Lotissement
2023_04_13_09	Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune
2023_04_13_10	Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du Commerce
2023_04_13_11	Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du Restaurant
2023_04_13_12	Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du Lotissement
2023_04_13_13	Vote des taxes directes locales
2023_04_13_14	Vote prévisionnel du budget principal 2023 de la Commune
2023_04_13_15	Vote prévisionnel du budget annexe du Commerce
2023_04_13_16	Vote prévisionnel du budget annexe du Restaurant
2023_04_13_17	Vote prévisionnel du budget annexe du Lotissement
2023_04_13_18	Vote des subventions et participations 2023
2023_04_13_19	Vote des admissions en non-valeurs
2023_04_13_20	Vote aide sociale logement
2023_04_13_21	décision du maire : Attribution logement communal et révision montant du loyer

L'ensemble des délibérations ont été examinées en séance du conseil municipal du 21 décembre 2022 et adoptées avec :

voix POUR : 10 , CONTRE : 0 ; abstentions : 0.

Signature du maire

Claude MACARY

Signature du secrétaire de séance

Joëlle SAINT-PÉ